ARTICLE 3

Existence et vérité

Grégoire Falque · 6 juillet 2026

Il y a une question que notre époque a oublié de poser.

Pas : **est-ce vrai ?** Celle-là, on la pose partout : dans les journaux, sur les plateformes, dans les débats, dans les conversations ordinaires. Vérificateurs, algorithmes de détection, labels de désinformation : toute une infrastructure lui est consacrée.

La question oubliée est antérieure, et son absence explique pourquoi toute cette infrastructure ne résout rien. C'est : **est-ce que cela a vraiment eu lieu ?**

Ce n'est pas la même question. Tant qu'on les confond, tant qu'on croit qu'en réglant le problème de la vérité on règle celui de l'existence, on passe à côté. Cet article est consacré à cette distinction : la vérité, propriété des énoncés ; l'existence, propriété des actes. Deux registres, deux questions, deux réponses différentes.

I. Ce qu'est la vérité, et ce qu'elle présuppose

Depuis Aristote, la vérité est une adéquation. Un énoncé est vrai s'il correspond à la réalité qu'il décrit. « Il pleut » est vrai s'il pleut. La vérité est une relation entre le langage et le monde.

Cette définition présuppose une chose qu'on ne questionne presque jamais : que le monde est là, stable, accessible, et qu'on peut le consulter pour vérifier si nos énoncés l'atteignent.

C'est cette présupposition que le flux met en crise. Non pas en rendant le monde inaccessible. Mais en rendant difficile de distinguer ce qui a réellement eu lieu de ce qui est seulement énoncé.

LES MOTS QUI FONT DES CHOSES

Dans les années 1950, le philosophe John L. Austin a observé que certains énoncés ne décrivent pas la réalité : ils la modifient en étant prononcés.

« Je vous déclare mariés. » Ce n'est ni vrai ni faux. C'est un acte, qui crée quelque chose qui n'existait pas avant. Austin a appelé ces énoncés des performatifs.

La promesse est un performatif. Le serment aussi. Ils ne décrivent pas le monde : ils créent des obligations, des liens, des réalités nouvelles.

Qu'est-ce qui fait qu'un performatif réussit ? Austin répond par les conditions : un officier d'état civil peut vous déclarer mariés parce qu'il est habilité à le faire. Les mots doivent être prononcés dans le bon contexte, par la bonne personne, dans les bonnes formes.

C'est nécessaire. Je ne crois pas que ce soit suffisant. Ce qui fait qu'un acte a réellement eu lieu, c'est qu'il a coûté un effort, traversé une friction, laissé une matière. Sans cela, même l'acte en bonne forme reste fragile. Il a été prononcé. Il n'a pas eu lieu.

II. Ce qu'est l'existence, et en quoi elle diffère

L'existence, au sens où je l'entends, est une propriété des actes. Pas des énoncés. Pas des personnes. Pas des émotions.

Un acte existe s'il a coûté un effort, traversé une résistance, et laissé dans le monde une trace qui ne se défait plus. C'est la formule :

> Réel = Matière × Friction × Effort

La vérité concerne le rapport entre les mots et les choses. L'existence concerne le rapport entre les actes et la matière.

La question de la vérité appartient au langage. On la tranche avec des sources, des témoignages, des recoupements.

La question de l'existence appartient aux actes. On ne la tranche pas avec des mots. On la tranche avec ce qui reste.

Vérité Existence Propriété des énoncés des actes Registre le langage la matière Se tranche par des sources et des témoignages ce qui reste de l'acte Peut être vraie dans le vide réelle sans être vraie Question est-ce exact ? est-ce que cela a eu lieu ?

L'EXISTENCE VIENT D'ABORD

Il y a un ordre entre ces deux questions.

On ne peut pas se demander si une chose est vraie avant de savoir si elle a eu lieu. Un événement qui ne s'est pas produit n'est ni vrai ni faux : il est absent. La question de la vérité présuppose l'existence de ce sur quoi elle porte.

La question de l'existence est donc la première. C'est celle que notre époque a oublié de poser, en croyant que la question de la vérité suffisait.

III. Le paradoxe : deux cas qui font basculer

Voici deux cas qui rendent la distinction visible. Ils sont dérangeants. C'est leur fonction.

PREMIER CAS : AVOIR RAISON DANS LE VIDE

Quelqu'un vous dit qu'il a traversé une grande douleur l'année dernière. C'est peut-être vrai. C'est peut-être faux.

Ce qui est en question ici n'est pas sa douleur. C'est le récit qu'il en fait. La question de la vérité se pose : est-il sincère ? On peut en débattre. Mais le récit lui-même n'est pas un acte. Il ne coûte rien, ne résiste à rien, ne laisse rien.

On peut avoir parfaitement raison, décrire avec exactitude ce qui s'est passé, et produire un énoncé sans poids.

Avoir raison ne suffit pas. La vérité sans poids reste une déclaration.

DEUXIÈME CAS : MENTIR AVEC DU POIDS

Maintenant le cas inverse, le plus déroutant.

Quelqu'un saisit le Bureau des Protocoles. Il choisit le protocole Colère, sans éprouver peut-être la moindre colère. Son motif est un mensonge, un jeu ou un secret. Peu importe : le motif lui appartient, et le Bureau n'en juge jamais.

J'exécute le protocole. L'effort est réel, la friction est réelle. Le plomb est fondu, la date est gravée.

L'acte a eu lieu. Pleinement, irréversiblement. Ce que le mandant ressentait, ou prétendait ressentir, n'y change rien.

On peut mentir, et produire un acte réel.

CE QUE LE PARADOXE RÉVÈLE

Ces deux cas ressemblent à des failles. Ils sont la cohérence même de la distinction.

Un notaire enregistre une donation sans vérifier qu'elle est faite par amour. L'acte est valable même si le sentiment était feint. Personne n'y voit une faille du notariat : c'est sa définition. Le notaire constate l'acte, jamais le motif.

Le Bureau des Protocoles fonctionne de la même façon. Il ne produit pas de vérité. Il certifie qu'un acte a eu lieu. Il ne certifie pas que cet acte dit la vérité sur quoi que ce soit. Le motif reste au mandant : son secret, son mensonge ou sa raison. Cela ne regarde pas l'administration.

Les juges, les historiens, les journalistes s'occupent de vérité. Le Bureau s'occupe de ce qui a eu lieu.

Ce n'est pas un recul. C'est une délimitation. Une institution doit savoir ce qu'elle fait, et ce qu'elle ne fait pas.

IV. Pourquoi vérifier les faits ne suffit pas

Revenons à l'infrastructure de vérification. Pourquoi ne suffit-elle pas ?

Parce qu'elle travaille dans le registre du langage. Elle pose la question de la vérité. Et cette question, aussi importante soit-elle, ne règle pas celle de l'existence.

CE QUE FAIT LE VÉRIFICATEUR

Un vérificateur examine si un énoncé correspond à la réalité. Il consulte des sources, recoupe, évalue. C'est un travail utile, nécessaire, souvent courageux.

Supposons qu'il réussisse parfaitement : il distingue exactement le vrai du faux, et sa conclusion est largement diffusée et comprise.

LE PROBLÈME DE L'EXISTENCE RESTE ENTIER

Un énoncé vérifié, déclaré vrai, diffusé partout, reste un énoncé sans poids si personne ne l'a traversé, si aucun corps ne s'y est engagé.

On peut savoir avec certitude qu'une chose est vraie, et que ce savoir ne change rien. On sait depuis des décennies que le tabac tue. Ce savoir n'a pas suffi à changer les comportements, parce que savoir est un énoncé, et que changer est un acte.

La vérification rétablit la vérité. Elle ne rend pas son poids à une promesse. Elle ne crée pas de friction là où il n'y en a pas.

LE VRAI PROBLÈME DE NOTRE ÉPOQUE

Notre époque souffre de deux problèmes distincts, et les confond.

Un problème de vérité : des énoncés faux circulent, se propagent, sont crus. C'est grave.

Un problème d'existence : les actes n'ont plus de poids, les engagements ne tiennent plus, les promesses s'évaporent au moment où elles sont prononcées. C'est plus profond. Et c'est ce que la vérification ne peut pas toucher.

Une société qui ne distingue plus ce qui a eu lieu de ce qui a été déclaré n'est pas seulement mal informée. Elle a perdu le sens de ce qui a eu lieu. Aucun algorithme ne le lui rendra, parce qu'il ne s'agit pas de mots. Il s'agit d'actes.

V. Ce que cette distinction exige

Si la vérité et l'existence sont deux registres distincts, et si l'existence vient d'abord, notre époque n'a pas seulement besoin de vérificateurs. Elle a besoin de lieux où des actes peuvent encore avoir lieu : des pratiques, des procédures qui remettent de l'effort, de la friction et de la matière là où il n'y en a plus.

La question à poser avant toutes les autres n'est pas : est-ce vrai ? C'est : est-ce que cela a vraiment eu lieu ?

Elle paraît simple. Elle est exigeante, parce qu'elle ne se contente pas d'une réponse en mots. Elle demande une réponse en actes : une friction traversée, un effort fourni, une matière qui reste.

Le Bureau des Protocoles est l'un de ces lieux, modeste. Il ne répare pas l'époque. Il montre qu'un acte peut encore résister, peser, durer.

Dans l'article suivant, cette distinction prend une dimension politique. Car la démocratie, on l'oublie souvent, ne repose pas seulement sur la vérité. Elle repose sur la promesse. Et la promesse est un acte, pas un énoncé.

Bureau des Protocoles · 11, rue Campagne-Première, Paris 14e · Siège social : Paslaz · gregoire.falque@gmail.com · gregoirefalque.com